

DURÉE
3H30

À l'issue de
cette formation,
vous recevrez
une attestation de
formation valable
pour le décompte
d'heures nécessaires
au renouvellement
de la carte
professionnelle.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Référent ESI dédié à
l'assistance technique
de la formation
joignable au :
01 71 06 30 30
ou par mail :
fcontinue@fnaim.fr

MOYENS TECHNIQUES

Accès par ZOOM ou
Go To Training, lien de
connexion transmis par
mail au participant

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support pédagogique
et quizz d'évaluation
finale



« DÉFAUT DE CONSEIL » DE L'AGENT IMMOBILIER

Non-respect de la Loi Hoguet et du devoir de conseil

Décryptage des principales causes de mise
en responsabilité

Analyse des condamnations prononcées

OBJECTIFS

Comprendre les contraintes juridiques qui s'imposent aux professionnels de l'immobilier dans le cadre de l'exercice d'une profession réglementée (Loi Hoguet). Mesurer l'importance des écrits délivrés (évaluations - mandats - compromis - baux). Faire l'analyse des principales condamnations prononcées à l'encontre des professionnels de l'immobilier.

LE PUBLIC CONCERNÉ

Les professionnels de l'immobilier

LES PRÉ-REQUIS

Aucun

INTERVENANT

Alain JACQUES, expert évaluateur, professionnel de l'immobilier depuis 1985

5
MN

INTRODUCTION

BIENVENUE + PRÉSENTATION DU COURS ET DES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

70
MN

PARTIE 1

LA LOI HOGUET - L'ÉVALUATION - LE MANDAT

- LA LOI HOGUET : Le devoir de conseil et de diligence : qu'est-ce que cela implique ?
- L'ÉVALUATION : Estimation - Evaluation - Avis de valeur - Expertise : où est la différence et quelles sont les conséquences d'une évaluation erronée ?
- LE MANDAT : Le formalisme à respecter - le Mandant est-il réellement engagé vis-à-vis du Mandataire ?
- ÉTUDES DES DIVERS CONTENTIEUX ET CONDAMNATIONS

20
MN

PARTIE 2

SYNTHÈSE DE LA PREMIÈRE PARTIE

- Questions/réponses
- Pause

85
MN

PARTIE 3

LES RISQUES LIÉS À LA MECONNAISSANCE DE LA CONSISTANCE JURIDIQUE ET PHYSIQUE D'UN BIEN IMMOBILIER

- Non consultation du titre de propriété - Loi Carrez et erreur de mesurage
- Mauvaise connaissance du bien vendu (erreurs de surface de destination ou de consistance)
- La mauvaise maîtrise des règles d'urbanisme (destination des biens)
- La méconnaissance des servitudes et de l'impact du droit privé (Lotissements - Copropriétés...)
- ÉTUDES DES DIVERS CONTENTIEUX ET CONDAMNATIONS

5
MN

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

20
MN

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT

